

SERVICE
PROPRETE
URBAINE

RAPPORT ANNUEL 2017





PRÉSENTATION

Tours Métropole Val de Loire assure depuis le 1^{er} janvier 2014, les missions de Propreté Urbaine de deux de ses communes membres, Tours et Joué-lès-Tours. Le service intervient sur ces deux communes selon la disposition d'un service commun. Rattaché au sein de la Direction Déchets et Propreté de Tours Métropole Val de Loire, le service met en œuvre les moyens nécessaires au maintien de la propreté sur les voies, espaces, places et parvis publics. Les objectifs sont multiples : offrir aux habitants des deux villes des prestations efficaces et de qualité, dans le respect de la réglementation et de la sécurité des agents et des usagers, tout en préservant l'environnement urbain des usagers ainsi que leurs besoins.



LES MISSIONS

Assurer quotidiennement l'ensemble des tâches liées à la Propreté Urbaine des deux communes constitue la mission des 182 agents présents dans la structure.

Le résultat obtenu passe non seulement par un travail de fond, régulier, programmé respectant de nombreux plannings prévisionnels mais aussi par une réactivité de l'ensemble du personnel face aux demandes urgentes traitées, hiérarchisées et dispatchées dans les équipes par le secrétariat situé au cœur du site principal, le dépôt du Menneton. Cette disponibilité des agents métropolitains est sans aucun doute un atout pour la collectivité.

LES MISSIONS RÉGULIÈRES

Les agents effectuent de nombreuses missions régulières : parmi elles, le balayage manuel et mécanique, le lavage, le décapage, la collecte des corbeilles, le nettoyage du mobilier urbain et d'édicules divers de façon marginale, l'enlèvement de graffitis, etc...

Afin de remplir ces objectifs, le service est assuré 7 jours sur 7 et 363 jours par an, pour l'ensemble des missions suivantes :

- ▶ Nettoyage des espaces publics (voirie, trottoirs, places, quais de bus et tramway) par balayage mécanique et manuel, lavage et décapage
- ▶ Désherbage des trottoirs et des voies (ville de Tours)
- ▶ Collecte des corbeilles de rue
- ▶ Enlèvement de dépôts sauvages
- ▶ Nettoyage des places de marchés de plein air
- ▶ Enlèvement des déjections canines
- ▶ Approvisionnement des caniprores sur la ville de Tours en collaboration avec le service des Parcs et Jardins (la fourniture des sacs restant à la charge de la commune)
- ▶ Nettoyage des écoles maternelles
- ▶ Lutte contre la pollution visuelle (graffitis et affichage sauvage)
- ▶ Elimination des plantes invasives sur les plans et cours d'eau (en partenariat avec le service Développement Durable de Tours Métropole Val de Loire)
- ▶ Nettoyage occasionnel du mobilier urbain (bancs, corbeilles)
- ▶ Nettoyage consécutif aux manifestations (culturelles, sportives, etc. ...)
- ▶ Fauchage, nettoyage des fossés et talus bordant les routes sur les zones non urbaines et terrains municipaux ou communautaires (bords de rivières, réserves foncières)
- ▶ Dépôts sauvages, feuilles...

LES MISSIONS PONCTUELLES

En complément du travail de fond dans lequel chacun est investi chaque jour, un certain nombre de missions ponctuelles et imprévisibles sont assurées: la participation aux tâches de viabilité hivernale, l'enlèvement de certains graffitis à caractère obscènes ou injurieux, les interventions de lavage ou balayage suite à un accident, incendie ou tout autre évènement spécial.

LES MOYENS EN PERSONNEL

Placée sous l'autorité du Directeur Déchets et Propreté, le service Propreté Urbaine est composé de 182 agents et est organisé comme suit :

- ▶ 1 responsable de service
- ▶ 1 adjoint au responsable de service
- ▶ 2 responsables opérationnels (lien avec encadrants intermédiaires, missions transversales)
- ▶ 1 responsable de la gestion administrative et financière
- ▶ 1 responsable du pôle gestion des matériels
- ▶ 15 agents dédiées à l'encadrement des équipes (agents de maîtrise principaux, agents de maîtrise)
- ▶ 1 adjoint administratif, 2 adjoints techniques et un agent de maîtrise principal affectés au pôle administratif
- ▶ 157 adjoints techniques répartis en :
 - 36 chauffeurs d'engins spécifiques : balayeuses, laveuses, décapeuses et poids lourds
 - 22 conducteurs de petits utilitaires de collecte de déchets
 - 7 agents spécialisés dans la lutte anti-graffitis et l'affichage sauvage
 - 6 agents formés à la conduite des scooters à déjections canines
 - 5 agents spécialisés dans le fauchage de friches, fossés, talus
 - 2 agents et 1 apprenti affectés à l'entretien mécanique courant du matériel et des scooters à déjections canines
 - 76 agents de nettoyage, polyvalents ou spécialisés dans la réalisation de tâches spécifiques

- 2 agents affectés à la conduite du véhicule amphibie faucardeur

LES HORAIRES ET RYTHMES DE TRAVAIL

Le service est assuré 7 jours sur 7, 363 jours par an (repos les 1^{er} janvier et 25 décembre).

2 régimes horaires en semaine, du lundi au vendredi

Matin (63 agents) - 5h à 12h45

Journée (119 agents) - 8h à 12h15 et 13h à 16h30

2 régimes horaires le samedi

Matin (17 agents) - 5h à 12h45

Journée (12 agents) - 8h à 12h15 et 13h à 16h30

2 régimes horaires le dimanche

Matin (22 agents) - 5h à 10h

Après-midi (12 agents) - 12h30 à 17h30

Tous les agents et agents de maîtrise du service (à l'exception des agents du pôle administratif) sont tenus d'effectuer un « tour de service » le week-end avec la fréquence d'une fois toutes les six semaines.

LES DIFFÉRENTS SITES D'IMPLANTATION

Direction du service :

Direction Déchets et Propreté
- siège de Tours Métropole Val de Loire -
60 Avenue Marcel Dassault à Tours

Sites principaux :

Dépôt du Menneton - ZI du Menneton, 10 rue du Champ de Tir à Tours

Pôle administratif, magasin et atelier, lieu principal de prise de poste

Lieu de prise de poste pour environ 1/3 de l'effectif

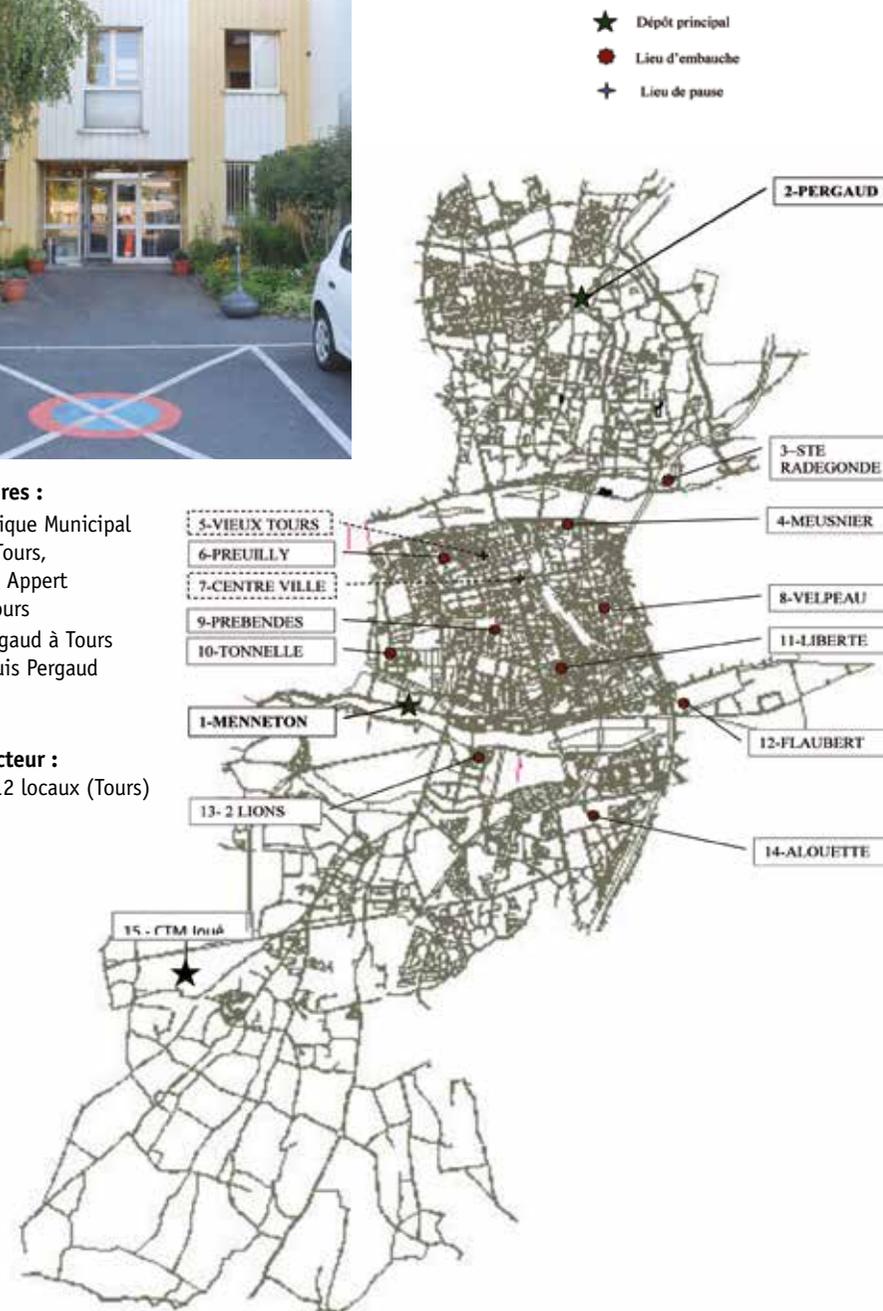


Sites secondaires :

- ▶ Centre Technique Municipal de Joué-lès-Tours, 4 rue Nicolas Appert à Joué-lès-Tours
- ▶ Dépôt de Pergaud à Tours Nord, rue Louis Pergaud à Tours

Équipes de secteur :

Répartis dans 12 locaux (Tours)





LES VÉHICULES ET MATÉRIELS

- 13 balayeuses aspiratrices compactes 4 m³ ou 2 m³
- 3 balayeuses de trottoirs 1,5 m³
- 5 laveuses et 3 décapeuses
- 4 camions avec grue ou porte-conteneurs
- 24 pick-ups à benne basculante dont 5 électriques
- 3 scooters équipés pour la lutte contre la pollution canine
- 7 fourgons de lavage destinés à la lutte anti-graffitis
- 1 tracteur agricole équipé de bras faucheur
- 1 véhicule amphibie faucardeur
- 8 véhicules utilitaires
- 9 véhicules légers
- 1 benne pour compression des feuilles



12 conteneurs à déchets
Matériel hivernal, de désherbage, de soufflage...



Matériel communautaire :
1 nacelle
1 broyeur à végétaux
1 rogneuse de souches
1 robot de tonte télécommandé



FOCUS SUR LES ACTIVITES PRINCIPALES DU SERVICE

LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DU SERVICE PROPRETÉ URBAINE

LE NETTOIEMENT DES VOIES, PLACES ET TROTTOIRS

Le service Propreté Urbaine est chargé de l'entretien de l'ensemble des voies publiques situées sur le territoire des deux communes du service mutualisé. Sont exclus par conséquent le domaine autoroutier et les territoires gérés par les bailleurs sociaux. Le linéaire total de voies à entretenir est estimé à **355 Km** pour la commune de Tours et **150 Km** pour celle de Joué-lès-Tours. Le linéaire de trottoirs concernés qui en découle est estimé à **800 Km**.

La périodicité de nettoyage est adaptée en fonction de différents paramètres. Parmi eux, la fréquentation du public, la présence de commerces, la récurrence nécessaire (et constatée par le service) pour maintenir un état de propreté convenable du lieu. Elle peut varier d'une fois par quinzaine à deux fois par jour sur certains secteurs des deux villes.

La polyvalence des équipes doit s'adapter à toutes les situations : produits pétroliers, terre ou béton sur la chaussée, graffitis sur les murs d'un monument public, quartier recouvert d'affiches, manifestation d'agriculteurs, etc. ... la liste des « incidents » de ce genre est longue et le personnel chargé de ces opérations spécifiques doit être entraîné à toutes les techniques du métier en respectant les indispensables consignes de sécurité à mettre en œuvre lors des interventions sur la voie publique en présence notamment de circulation automobile. Les agents (motorisés ou non) sont répartis sur l'espace public dès 5 heures du matin. Le balayage mécanique de la voirie est effectué par des machines dont le volume de chargement (qui peut varier de 1 m³ à 4 m³) ainsi que la maniabilité sont adaptés au lieu traité.

Pour le lavage et le décapage, la périodicité est adaptée à la fréquentation (de deux fois par mois à deux fois par jour) avec toujours une attention particulière aux endroits où la fréquentation dégrade rapidement l'état de propreté.

Les actions sont programmées et coordonnées avec le travail des agents en place et sous l'impulsion de l'ensemble de l'encadrement hiérarchique.

Chacun participe à l'effort commun de nettoyage, les agents d'entretien, non motorisés, parcourent les rues, à l'aide de balais et de chariots de propreté.

A eux tous ils sont les yeux de la ville en veillant sur la propreté du sol public, des façades et du mobilier urbain : en fonction de leurs observations, le service procède à l'enlèvement de l'affichage non autorisé, des graffitis, des dépôts sauvages, des sacs abandonnés à proximité des points d'apport volontaire enterrés, etc...

Les chiffres annuels sont les suivants :

4 768

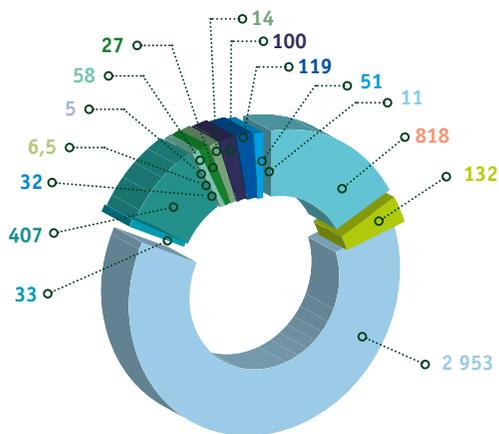
tonnes de déchets éliminés dont

621

tonnes de déchets valorisés

Bilan annuel 2017

Pesées par catégories (en tonnes)



Marchés Ligéris Divers Cimetières Feuilles (ECOSYS) Papier (PAPREC) Carton (PAPREC) Ferraille/Batteries (MENUT) Bois DBR Encombrants (DOUETS TRI37) Déchets de Voirie Iles Noires Gens du voyage Cirque Pinder Foire de Tours

LA COLLECTE DES CORBEILLES DE RUE

Les **1 250 corbeilles** réparties sur les deux communes sont vidées selon des fréquences variables (de une à trois fois par jour). Ces fréquences dépendent de la vitesse de remplissage elle-même fonction de la situation géographique, de la proximité de commerces, de l'importance de flux des usagers. Ce travail est effectué par les agents des secteurs à l'aide de petits véhicules thermiques ou électriques, munis de bennes basculantes appelés « pick-ups » ou à l'aide d'une micro-benne de collecte.



LES MISES EN PLACE DE CONTENEURS SUR LES MARCHÉS FORAINS

Les 25 marchés de quartier de Tours et Joué-lès-Tours sont organisés sur l'ensemble de la semaine.



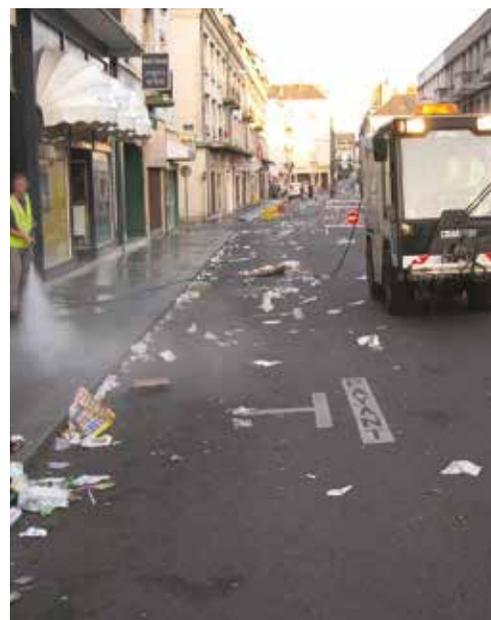
Des agents du service assurent la mise en place et l'évacuation de 1 à 4 conteneurs métalliques (10 à 14m³) ayant pour objectif la récupération de déchets des commerçants intervenants sur ces marchés de quartier.

Après le départ des commerçants, le nettoyage des places est réalisé à l'aide de balayeuses et de laveuses compactes. Tous les déchets récupérés par le balayage manuel ou mécanique sont regroupés puis transportés au centre de transfert de la Grange David à La Riche.

Le poids annuel des déchets des marchés collectés sur les deux villes est de **818 tonnes**.

LES NETTOYAGES PONCTUELS LIÉS AUX MANIFESTATIONS

En supplément des missions quotidiennes, le service intervient également, pour le nettoyage des voies et places après les manifestations : **Carnaval, Week-end Vert, Festival Aucard de TOURS, Les Années JOUE, Fête foraine, Fête de la musique, Foire à l'ail, Braderie, Vitloire, Marathon de TOURS, PARIS-TOURS, Les autos enjouées, Happy color, American TOURS Festival, etc ...**



Le service Propreté Urbaine joue un rôle capital dans « l'après manifestation », c'est en effet sur lui que repose une grande partie des missions d'évacuation des débris, du nettoyage, du balayage et du lavage afin que l'espace public retrouve son état initial d'avant la manifestation.

LA LUTTE CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES

Pour lutter contre les déjections canines sur nos trottoirs, le service Propreté Urbaine engage plusieurs actions :

- Interventions d'une flotte d'engins motorisés équipés d'un système d'aspiration des étrons canins
- Approvisionnement des distributeurs de sacs appelés « caniprores » pour le ramassage individuel, disposés sur les places, avenues et boulevards

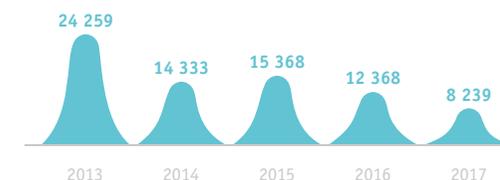


Le ramassage mécanisé est ainsi effectué par 3 scooters à déjections canines parcourant chacun un secteur déterminé dans le centre-ville de Tours. En 2017 les « motocrottes » ont traité 15 266 km de trottoirs et collecté 8 tonnes de déjections canines.

Le service Propreté Urbaine a aussi en charge l'alimentation de distributeurs de sacs de ramassage d'une soixantaine de caniprores ce qui représente près de **411 660 sacs à déjection canine distribués**.

Bilan 2017

Evolution Déjections canines en kg





L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS ET DE L'AFFICHAGE SAUVAGE

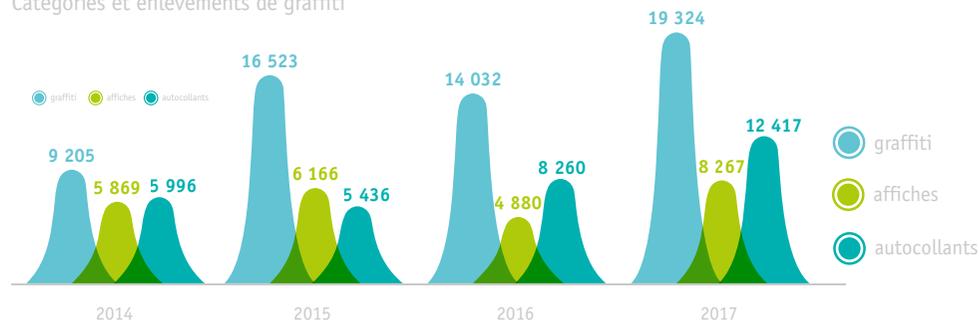
L'application de divers autocollants, affichettes, affiches « sauvages », ou d'inscriptions sur les mobiliers urbains, constitue une pollution de l'esthétique visuelle, une gêne pour les usagers de la voie, ainsi qu'une dégradation des supports.

Cette pratique est interdite sur l'ensemble des territoires communaux de Tours et Joué-lès-Tours, un arrêté municipal (du 5 juillet 1994) l'attestant. L'enlèvement des graffitis sur Tours et Joué-lès-Tours est effectué à titre gracieux sur les façades des immeubles visibles et facilement accessibles depuis une voie publique sur demande des particuliers, syndicats de propriété ou gestionnaires immobiliers. Le service Propreté Urbaine a pour mission de faire disparaître le plus rapidement possible toute infraction. A cet effet, des moyens techniques appropriés sont utilisés par les équipes spécialisées qui interviennent une fois l'autorisation du propriétaire accordée. Des formulaires « type » sont accessibles non seulement sur les sites internet des villes de Tours et Joué-lès-Tours mais aussi disponibles à l'accueil des mairies (Tours et Joué-lès-Tours) et de l'Hôtel Métropolitain.



Concernant la partie technique, le service utilise depuis quelques années un procédé innovant, sans danger pour l'environnement : « l'hydrogommage ». Celui-ci consiste à projeter sur la zone à traiter, un mélange de granulats fins, d'eau et d'air à basse pression à l'aide d'une buse adaptée assurant un flux homogène et tourbillonnant, provoquant ainsi le « gommage » de l'inscription sans dégradation du support. Ce savoir-faire trouve son intérêt en particulier dans le cas de façades ou statues réalisées à l'aide de matériaux nobles (tuffeau, grès, enduits traditionnels à la chaux, etc...). Les graffitis ou affiches à caractère injurieux ou obscènes sont traités en priorité.

Bilan 2017
Catégories et enlèvements de graffiti



Les chiffres pour l'ensemble de l'année sur la lutte contre les graffitis et affichages sauvages sont les suivants :

19 324
graffitis traités
9 074 m²
de graffitis effacés
20 684
affiches et autocollants enlevés

LE FAUCHAGE DES PARCELLES MUNICIPALES NON BÂTIES, FOSSÉS, TALUS



L'équipe de coupe composée de cinq agents en pleine saison, est chargée d'effectuer la coupe d'herbe et le nettoyage des 70 terrains communaux

non bâtis répartis sur les communes de Tours et Joué-lès-Tours. La fréquence est en moyenne de 2 à 3 interventions par an et par site. La surface traitée est d'environ 60 ha.



Pour la ville de Tours, un plan de désherbage des trottoirs, des places et des allées a été créé afin de limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur l'ensemble des zones concernées sur la ville de Tours. Pour la ville de Joué-lès-Tours, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour le désherbage a été écartée il y a plusieurs années.

LA VIABILITÉ HIVERNALE

Le service Propreté Urbaine complète les actions des services municipaux des deux villes de Tours et Joué-lès-Tours. En matière de viabilité hivernale, l'objectif premier consiste à obtenir une praticabilité correcte non seulement des voies, places, trottoirs, parvis mais aussi des voies et quais dédiés au tramway dans un délai acceptable. Ces missions de viabilité hivernale partagées entre différents services (propreté urbaine, voiries des deux communes membres, parcs et jardins ou



espaces verts) sont hiérarchisées au moyen de réseaux prioritaires 1, 2 et 3 dans lesquels sont répertoriés les zones à dégager le plus rapidement possible.

LA NACELLE METROPOLITAINE



Depuis l'acquisition par Tours Métropole Val de Loire en 2014 d'une nacelle, seules les communes membres de la métropole peuvent l'emprunter. La mise en commun de ce matériel est gérée par le service Propreté Urbaine de Tours Métropole Val de Loire qui assure l'ensemble des formalités administratives, techniques et financières pour un service complet. Les communes membres de la Métropole peuvent réserver le matériel mis à disposition sans chauffeur, sur le site du Menneton.

LA LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

Le développement d'espèces invasives dans les plans d'eau entraîne une densification qui dégrade les milieux humides et gêne la pratique des sports nautiques.



La Métropole a fait l'acquisition d'un véhicule amphibie faucardeur « le Gargantua » ainsi que deux barges motorisées avec leur équipement de transport. Cet équipement complet permet de couper ou d'arracher les plantes aquatiques envahissantes, comme l'élodée, le myriophylle ou la jussie.

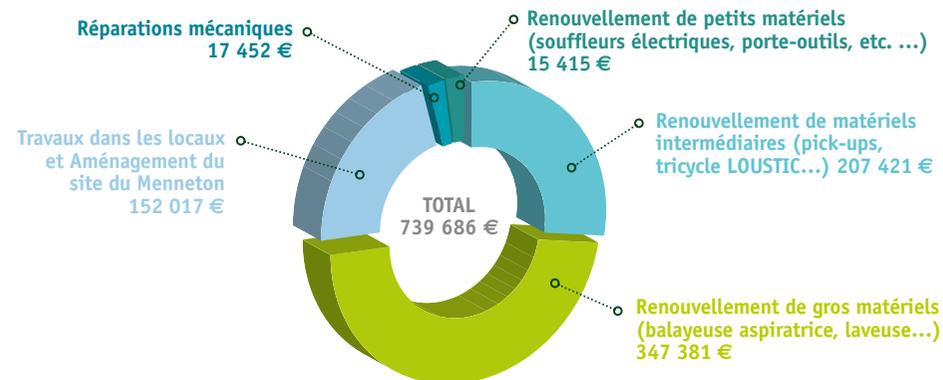
Cet engin amphibie monté sur chenilles en caoutchouc est opérationnel même quand le niveau de l'eau est très bas, et permet la coupe sous le niveau de l'eau présentant l'avantage de réellement endiguer le développement de certains végétaux. Les plantes ainsi coupées sont ramenées à l'aide de barges vers les rives, pour séchage (afin de réduire leur poids). En fonction de leur nature, les déchets collectés sont envoyés dans les filières de traitement appropriées.

Le « Gargantua » intervient sur les communes membres de Tours Métropole Val de Loire. L'entretien, la gestion et l'assurance sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire. Chaque commune pour faire sa demande, a l'obligation d'approuver le règlement auprès du service Développement Durable de Tours Métropole Val de Loire afin d'utiliser à titre gracieux ce service. Deux agents du service commun assurant la conduite du véhicule et des barges mis à disposition. Le planning d'intervention du faucardage réparti d'avril à octobre sur les communes membres permet d'optimiser son utilisation. La compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » est devenue obligatoire pour Tours Métropole Val de Loire, le 1^{er} janvier 2018.

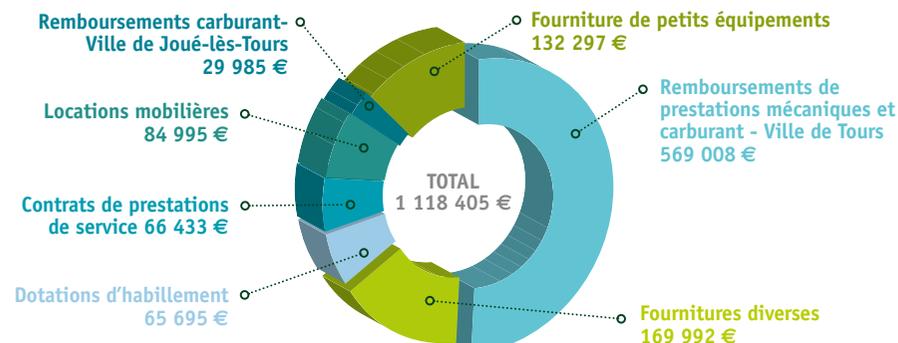
LE SERVICE PROPRETÉ URBAINE EN CHIFFRES

BUDGET 2017

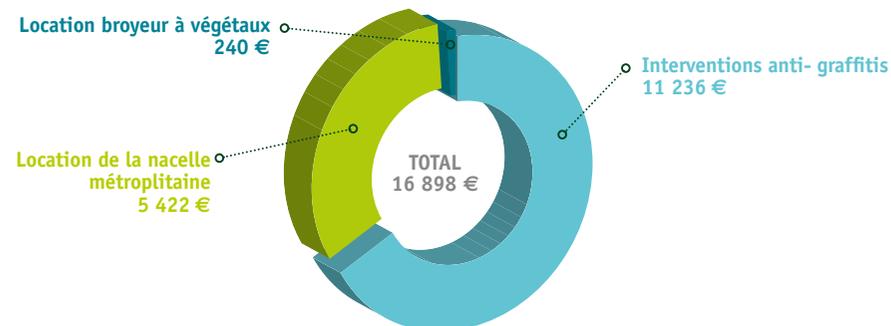
DÉPENSES INVESTISSEMENT



DÉPENSES FONCTIONNEMENT



RECETTES





TOURS METROPOLE
VAL DE LOIRE

60 avenue Marcel Dassault
37206 Tours Cedex 3
Cs30651

